



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P8

**Administration générale – Adhésion à l'Association
des Communes Forestières de l'Hérault**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme L. Jaber

Le territoire communal compte 811 hectares de forêt, dont 84 hectares sont propriété de la Commune.

Ce domaine forestier est une richesse naturelle et présente dès lors un fort enjeu de gestion en terme de préservation de l'environnement, de respect de la biodiversité et de prévention des risques naturels, notamment l'aléa incendie.

L'association des Communes Forestières de l'Hérault a été constituée pour apporter une expertise et un soutien spécifique à ses adhérents sur les thèmes suivants :

- représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes au niveau de différentes instances, tant sur le plan local que sur le plan national,
- aider les collectivités pour développer des stratégies de valorisation de ce patrimoine,
- accompagner les élus en leur proposant des formations pour développer leur compétence sur le sujet forestier.

L'adhésion s'accompagne d'une cotisation annuelle de 328 €.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'adhérer à ce réseau, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'association des Communes Forestières de l'Hérault (dont bulletin ci-joint),
- de dire que le montant de l'adhésion de 328 € sera inscrite au budget de la Commune,

- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la délibération.

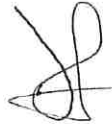
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à l'association des Communes Forestières de l'Hérault (dont bulletin ci-joint),

DIT que le montant de l'adhésion de 328 € sera inscrite au budget de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE